



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE CUERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE CUERS

SEANCE DU 11 MAI 2005

**OBJET : CONTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU DEBAT PUBLIC SUR LE  
PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE A GRANDE VITESSE EN PACA.  
N° 2005/05/16**

**M. LE MAIRE - RAPPORTEUR**, expose à l'assemblée que le département du Var est aujourd'hui confronté à un développement démographique important. La question des déplacements devient de plus en plus problématique dans les villes comme dans les villages. Le Var paie au prix fort le retard accumulé depuis des années en matière d'équipements et d'infrastructures.

Aujourd'hui les projets qui nous sont présentés aussi louables soient-ils ne peuvent se réaliser au mépris des territoires et de ses habitants.

En effet, nombreuses sont les Communes qui se sont engagées pour contribuer au développement harmonieux de leurs territoires. Ce dernier passe en premier lieu par la préservation de l'environnement, des ressources naturelles mais aussi le respect des femmes et des hommes qui habitent ces territoires et qui les font vivre au quotidien.

La Commune de Cuers s'étend sur plus de 5 000 hectares. La plaine arrêlée par le site remarquable des Barres où se situent les ressources hydrauliques, accueille des activités agricoles, oléicoles, viticole, des zones d'habitation, des établissements sociaux. Une réalité qui doit son existence au travail et à la préservation des savoir-faire de nombreuses générations.

La Municipalité de Cuers a renoué depuis 10 ans avec ce choix de préserver à la fois cette formidable richesse naturelle mais aussi son Histoire, son patrimoine, ses traditions, ses réalités socio-économiques. En cela, le POS adopté par le Conseil Municipal en 2000 rompt avec la logique d'une fuite en avant immobilière encouragée à la fin des années 1980. Ses outils d'aménagement de l'espace lui permettent aujourd'hui de faire face raisonnablement à une forte pression immobilière et foncière due au contexte régional et national.

C'est dans ce cadre que s'est engagé le Débat Public relatif au projet de liaison ferroviaire à grande vitesse en PACA. Sur ce point, il faut mentionner l'important travail d'information réalisé par les associations de la Commune et du Canton. La question de l'aménagement du territoire est une question en

effet trop importante pour qu'elle soit l'affaire de quelques décideurs ou technocrates.

Dans ce débat ont été successivement abordés la question des différents couloirs envisagés par Réseau Ferré de France, les hypothétiques gares TGV dans le Var, notamment l'éventualité d'une gare sur Cuers.

Après une étude approfondie des différents scénarios envisagés aujourd'hui il ressort qu'aucun des tracés soumis au débat public ne permet de garantir à Cuers un développement équilibré, à taille humaine dans les conditions énoncées précédemment. Il convient d'ajouter à cela que la plus grande discrétion est faite aujourd'hui sur le coût de réalisation de pareilles infrastructures et en particulier sur leur financement par les collectivités territoriales.

**ENTENDU L'EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 18 VOIX POUR** (M. GUIGOU, M. CABRI, Mme GERAUD, Mme MAGNAN, Mme JOUAS, M. GARNIER, M. LEDDA, M. BORLET-HÔTE, Mme MEUNIER, M. HUERTAS, M. MELO, Mme DEZAUNAY, Mme CRESCIONE, Mme CHAIX, M. MAXIA, M. MICHEL, Mme LEMOINE, Mme AINARDI) et **11 ABSTENTIONS** (M. PERUGINI, M. LAFAGE, Mme KAUPP, Mme DAUMAS, Mme RIQUELME, M. TARDIVET, M. DAUMAS, Mme NAVARRO, M. PELLISSIER, M. LANDA, M. RAYBAUD).

**En conséquence et sur ces motifs, le Conseil Municipal décide :**

**1-** De donner un avis défavorable au scénario dit « littoral », ainsi qu'à celui de la Sainte-Baume Nord-Toulon, qui consisterait à opérer une véritable saignée dans une vallée préservée qui renferme un bassin de vie et de nombreuses richesses naturelles comme les ressources hydrauliques de la Commune.

**2-** De rejeter l'implantation d'une gare TGV Infrastructure qui, au-delà de sa taille disproportionnée qui s'étendrait sur plusieurs dizaines d'hectares et qui défigurerait totalement notre Commune, donnerait à Cuers l'unique statut de banlieue de l'agglomération toulonnaise.

**3-** D'encourager le maître d'ouvrage à approfondir ses recherches dans d'autres zones du département du Var pour élaborer un projet de liaison ferroviaire à grande vitesse.

**AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Conseiller Général du Var  
Guy GUIGOU